

DÉCISION
AG-21-01-D5

D5

**Procès-verbal de l'assemblée générale
du 16 septembre 2020**

présenté à l'assemblée générale
du 16 juin 2021



FIQ - Syndicat des professionnelles
en soins des Laurentides

Présenté par :

Isabelle Thibault, secrétaire

AG-20-01



FIQ - Syndicat des professionnelles
en soins des Laurentides

**Procès-verbal de l'assemblée générale du FIQ –
Syndicat des professionnelles en soins des
Laurentides tenu le 16 septembre 2020 en
visioconférence.**

1. Ouverture de l'assemblée et message de la présidente

Julie Daignault, Présidente du FIQ – SPSL, accompagnée de Denis Provencher, vice-président relation de travail, Julie Mathieu, vice-présidente secteur Sud, Peter Delli Colli, vice-président secteur Centre, Francis Charbonneau, vice-président secteur Nord et Isabelle Thibault, secrétaire procède à l'ouverture de l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les membres présentes.

Elle explique que le FIQ-SPSL a dû réorganiser autrement la diffusion des assemblées générales depuis le début de la pandémie de la COVID-19. Elle mentionne que cette pandémie apporte son lot de contraintes et de mesures abusives par l'employeur. Elle mentionne le fait que les membres ont dû travailler avec cœur et âme dans des conditions inacceptables.

Elle souhaite à toutes une bonne assemblée générale.

2. Nomination de la présidente d'assemblée

Présenté par : Madame Julie Daignault, présidente.

Aucun document de référence.

Madame Julie Daignault dépose la proposition AG-20-01-01 (Daignault – Thibault) et appelle le vote.

AG-20-01-01 IL EST PROPOSÉ :

« De nommer Madame Mélissa Lacroix pour agir à titre de présidente de la réunion. »

Julie Daignault – Isabelle Thibault

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Madame Mélissa Lacroix agit à titre de présidente des débats.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présenté par : Madame Mélissa Lacroix, Présidente des débats

Document : AG-20-01-D1

Madame Mélissa Lacroix fait la lecture du projet d'ordre du jour. La proposition AG-20-01-02 (Daignault- Thibault) est déposée. Madame Mélissa Lacroix demande aux membres présentes à l'assemblée si elles désirent intervenir. Il n'y a aucune intervention.

La proposition est votée.

AG-20-01-02 IL EST PROPOSÉ :

« D'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Julie Daignault – Isabelle Thibault

ADOPTÉE À UNANIMITÉ

4. Élections

Présenté par : Madame Isabelle Thibault, secrétaire

Document : Aucun

Madame Isabelle Thibault informe l'assemblée que, conformément aux statuts et règlements du syndicat, il y aura élection au comité exécutif FIQ-SPSL ainsi qu'au niveau des unités locales par vote au scrutin secret le 28 octobre 2020 et 11 novembre 2020. Elle rappelle aux membres qu'elles peuvent consulter la politique d'élection, qui a été mise à jour le 10 juin dernier, sur le site web du FIQ-SPSL.

Elle donne les informations relatives aux élections qui auront lieu cet automne.

L'élection du comité exécutif aura lieu le 28 octobre 2020. Les postes en élections sont : présidente, vice-présidente secteur nord et vice-présidente secteur centre. Le 28 octobre, les gens pourront voter à partir de 8 :00 le matin jusqu'à 18 :00. Il est important de retenir que les personnes, voulant déposer leur mise en candidature pour le comité exécutif, ont jusqu'au 13 octobre à 16 :00 pour le faire.

L'élection des représentantes des unités locales se fera le 11 novembre 2020. Encore là, la période de vote se déroulera de 8 :00 à 18 :00 la journée du 11 novembre. Les personnes voulant déposer leur mise en candidature pour les unités locales auront jusqu'au 27 octobre à 16 :00 pour le faire.

À partir du 12 octobre, les membres recevront, par courrier, une enveloppe contenant un NIP que qu'elles devront garder pour les 2 élections. Par la suite, lors de la journée du vote, les gens voteront de façon électronique.

Madame Mélissa Lacroix demande aux membres présentes à l'assemblée si elles désirent intervenir. Les interventions et questions sont prises à tour de rôle. Les réponses aux questions sont données.

5. Politique de remboursement des dépenses FIQ-SPSL

Présenté par : Madame Julie Daignault, présidente.

Document : Aucun

Mme Julie Daignault explique que, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et d'urgence sanitaire, le gouvernement a décidé de modifier et d'ajouter unilatéralement aux conditions de travail des conventions collectives FIQ, par le biais d'arrêtés ministériels. Étant donné le questionnement de plusieurs, le FIQ-SPSL a cru bon d'informer l'assemblée des incidences de ces décisions sur le remboursement des libérations syndicales des militantes du FIQ-SPSL. Elle rappelle que, dans les statuts et règlements du FIQ-SPSL, il est mentionné que : « Les représentantes élues et les membres du syndicat ont droit à une rémunération pour leur travail syndical et au remboursement des pertes salariales ». De plus, la politique de remboursement des dépenses stipule que : « Tout remboursement de salaire est fait par le syndicat. Toutes les primes et les montants forfaitaires prévus à la convention collective ou par entente particulière sont payés par le FIQ- Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides si elles ne sont pas rémunérées par l'employeur ». Comme le montant forfaitaire à la disponibilité, pouvant aller jusqu'à 1000\$, et la prime de 8% n'est pas rémunérés aux militantes du syndicat par l'employeur; le syndicat se doit de rembourser les pertes salariales en lien avec les montants pour lequel le poste de la militante syndicale se qualifie selon les modalités des arrêtés ministériels.

Mme Julie Daignault informe les membres qu'au niveau des militantes élues du FIQ-SPSL, vingt personnes se sont qualifiées pour recevoir la prime de 8%, leur poste faisant parti des milieux ciblés. Au niveau du montant forfaitaire à la disponibilité, seize personnes se sont qualifiées. Elle explique en détail les modalités d'octroi de ces montants.

Madame Mélissa Lacroix demande aux membres présentes à l'assemblée si elles désirent intervenir. Les interventions et questions sont prises à tour de rôle. Les réponses aux questions sont données. Au terme des discussions, des propositions et amendements sont déposés : AG-20-01-03 (Huneault-Beaugard), AG-20-01-04 (Huneault-Beaugard), AG-20-01-05 (Huneault-Beaugard), AG-20-01-05-A1 (Provencher- Mathieu), AG-20-01-08 (Huneault-Beaugard) et AG-20-01-09 (Cyr-Chaloux).

Les propositions et l'amendement sont votés.

AG-20-01-03 IL EST PROPOSÉ :

« De biffer au point 2 à partir de «le diner peut aussi» jusqu'à «du comité exécutif ». »

Jonathan Huneault – Sabrina Beaugard

REJETÉE À MAJORITÉ

AG-20-01-04 IL EST PROPOSÉ :

« D'ajouter au point 5, picot 3, à la suite de «par entente particulière» la phrase «excluant les primes d'inconvénients ». »

Jonathan Huneault – Sabrina Beaugard

REJETÉE À MAJORITÉ

AG-20-01-05 (Soumis au vote scindé) IL EST PROPOSÉ

« D'ajouter à l'annexe 1 au point 4 : les formulaires du comité exécutif devront être partagés avec la trésorière. Les formulaires des membres élues devront être rendus disponibles pour consultation dans les 24 heures pour tout membre faisant la demande. »

Jonathan Huneault- Sabrina Beaugard

AG-20-01-06 IL EST PROPOSÉ : (vote scindé)

« D'ajouter à l'annexe 1 au point 4 : les formulaires du comité exécutif devront être partagés avec la trésorière».

Jonathan Huneault – Sabrina Beaugard

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AG-20-01-07 IL EST PROPOSÉ: (vote scindé)

«Les formulaires des membres élues devront être rendus disponibles pour consultation dans les 24 heures pour tout membre faisant la demande»

Jonathan Huneault-Sabrina Beaugard

REJETÉ À MAJORITÉ

AG-20-01-05-A1 IL EST PROPOSÉ :

«D'ajouter à la suite de trésorière, «et la présidente» ».

Denis Provencher-Julie Mathieu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AG-20-01-05 IL EST PROPOSÉ : (telle qu'amendée)

« D'ajouter à l'annexe 1 au point 4 : les formulaires du comité exécutif devront être partagés avec la trésorière et la présidente».

Jonathan Huneault – Sabrina Beauregard

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AG-20-01-08 IL EST PROPOSÉ :

«Qu'un vote référendaire pour les montants forfaitaires accordés selon l'arrêté numéro 2020-035 soit tenu sur deux questions :

1. Est-ce que les militantes en libération syndicale ont droit de se faire rembourser les montants de 100\$, 200\$ et/ou 400\$ prévus à l'arrêté 2020-035?
2. Est-ce que les militantes s'étant fait rembourser par le FIQ-SPSL les montants prévus à l'arrêté 2020-035 devraient rembourser les montants déjà reçus (en temps ou en argent)?

Jonathan Huneault-Sabrina Beauregard

IRRECEVABLE PAR LA PRÉSIDENTE DES DÉBATS

AG-20-01-09 IL EST PROPOSÉ:

«De remettre à date fixe le vote sur la politique de dépenses ainsi que les amendements à une prochaine assemblée générale»

Nathalie Cyr- Annie Chaloux

RETIRÉE AVEC UN VOTE À MAJORITE

6. Levée de l'assemblée

Madame Julie Daignault, présidente, remercie les membres de leur écoute, de leur participation et de leur implication. Elle mentionne que c'est ensemble que nous arrivons à faire de notre syndicat, une organisation solide, rassembleuse et mobilisée.

Elles rappellent aux membres qu'il ne faut pas oublier que c'est l'employeur qui est notre opposant, il faut donc être unis et mettre toutes nos forces ensemble afin que l'on puisse se battre contre toutes les situations abusives que l'employeur impose aux membres.

Elle remercie les militantes des unités locales ainsi que les membres du comité exécutif qui travaillent sans relâche.

Julie Daignault
Présidente

Isabelle Thibault
Secrétaire

Procès-verbal adopté le :

Liste de membres

Annie Berthiaume	Johanne St-Jean	Annie Chaloux
Mélanie Pagé	Hélène Vézina	Nathalie Laplante
Chantal Caissie	Geneviève Hébert	Sophie Cialdella
Julie Boisclair	Hugo Le	Nathalie Cyr
Nathally Boulet	Manon St-Denis	Alexia Régimbeault
Isabelle Thibault	Sonia Perrier	Manon St-Denis
Julie Daignault	Guylaine Fréchette	Michèle Piché
Arlène Almoitte	Julie Mathieu	Pascale Tremblay
Francis Charbonneau	Hélène Dorion	Ezra Stalow
Sabrina Lauzon	Sonia Coté	Martine Legault
Monique Boisvert	Mylène Lavigueur	Catherine Joly
Johanne Desrosiers	Matthieu Parker-Labonté	Alexandra Lauzon
Peter Delli Colli	Maude Girard	Virginie M. Leclerc
Jennifer Gunville	Isabelle Gagné	Élisabeth Ann Hains
Sophie Bélanger	Nathalie Gohier	Rosemarie Gratton
Mélanie Déry	Karine Filiatrault	Jenifer Aubin-Labrie
Nancy Déziel	Ariane Croteau	Chantal Thériault
Mélanie Cuillerier	Véronica Livia Tavalica	Lise Drouin
Lydia Alkhori	Annie Boucher	Denis Provencher
Geneviève Beauchamps	Ginette Duval	Sophie Lefort
Sabrina Beauregard	Amélie Goyer	